

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 8 Janvier 1895

NOUVELLES LOCALES

S. Exc. le Gouverneur Général s'est rendu, samedi, à Cannes, afin d'y saluer S. Exc. le Ministre des Affaires Etrangères de la République française, au nom du Gouvernement princier.

M. Hanotaux a paru très touché de cette démarche et en a chaleureusement remercié le baron de Farincourt ; il l'a prié de transmettre l'hommage de ses sentiments respectueux à LL. AA. SS. le Prince et la Princesse et l'a assuré de sa vive sympathie pour la Principauté.

A l'occasion du jour de l'an, M. le Consul de France a adressé à Leurs Altesses Sérénissimes les télégrammes suivants :

Consul de France, Monaco
 à S. A. S. M^{sr} le Prince de Monaco.
 Château de Marchais (Aisne).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime et à Son Altesse Madame la Princesse de Monaco les très respectueux hommages et les vœux de la Colonie française pour le bonheur de Leurs Augustes personnes et la prospérité de la Principauté.

Consul de France, Monaco
 à S. A. S. le Prince Louis de Monaco.
 Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse les respectueux hommages et les vœux de la Colonie française de Monaco.

Voici les réponses de Leurs Altesses Sérénissimes :

Chambellan du Prince de Monaco
 au Consul de France, Monaco.

Le Prince et la Princesse reçoivent toujours avec la même sympathie les vœux de la Colonie française que vous savez si bien exprimer, et Leurs Altesses en remercient cordialement tous les Français de la Principauté.

Chambellan du Prince de Monaco
 au Consul de France, Monaco.

Le Prince Héritaire est très touché des sentiments que vous lui exprimez, et il vous envoie l'assurance de toute sa sympathie pour vous et pour la Colonie française.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience correctionnelle du 4 janvier, a condamné à dix jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Jean-Ulysse B..., mouleur sur métaux, sans domicile fixe.

M^{me} la baronne de Farincourt a reçu de M^{me} Fitz Gerald 100 francs pour les pauvres de la Principauté.

M^{me} Grange, sage-femme, est chargée du service de la maternité à l'Hôtel-Dieu.

Dimanche dernier, sur l'invitation de la Société Vélocipédique de Cannes, de nombreux sociétaires du Sport Vélocipédique Monégasque se sont rendus dans cette ville. L'excursion présentait de grandes difficultés à cause de la neige tombée, la veille, en abondance ; il y en avait entre Antibes et Cannes près de 20 centimètres, que nos sportsmen ont franchis courageusement.

La réception a été des plus cordiales. Un déjeuner, servi à l'hôtel des Négociants, attendait les

membres du S. V. M. et leurs invités. Quarante et un convives. Au dessert, plusieurs toasts ont été portés.

Le mauvais temps a été général la semaine dernière ; la neige a tombé avec abondance à Paris ; à Lyon, elle a une épaisseur de 30 centimètres dans la campagne ; dans les régions montagneuses, il en est tombé des masses considérables ; il en est de même dans le Midi, ainsi qu'en Algérie et en Tunisie. La neige est tombée à Draguignan dans la nuit du 3 au 4 janvier, couvrant la ville d'une épaisse couche, atteignant à de certains endroits dix centimètres. Elle a fait aussi son apparition à Fréjus et surtout à Bagnols, où elle couvre le sol d'une couche uniforme de 12 centimètres. La neige a fait son apparition à Cagnes, où le temps reste doux. A Nice, il y en a eu plusieurs centimètres. Ici, nous avons eu un vent très froid qui, durant la nuit de jeudi à vendredi, a entraîné avec lui des flocons de neige. Le mauvais temps continue dans toute l'Algérie. A Tunis, le froid est très rigoureux ; tous les points élevés de la régence sont couverts de neige.

Un télégramme de Madrid dit que les trains de chemin de fer des Asturies sont bloqués par les neiges.

Les représentations italiennes ont été brillamment inaugurées samedi soir, au théâtre de Monte Carlo.

Deux opéras de Mascagni, *Cavalleria Rusticana*, 1 acte en deux parties, et *Amico Fritz*, comédie lyrique en trois actes, composaient la représentation qui avait attiré un public choisi.

La troupe est excellente, M^{lle} Ferrani, M^{lle} Giudice et MM. Cremonini et Palermini ont remporté un grand succès.

Dans ses deux rôles de Turridu et de Fritz, M. Cremonini a déployé toutes les ressources d'une voix de ténor, étendue, jeune et bien timbrée. A peine âgé de 28 ans, d'un physique agréable, il chante avec goût et on l'a fort applaudi. M^{lle} Giudice s'est montrée aussi excellente cantatrice que comédienne sentimentale dans le rôle de Santuzza et dans celui de *Beppe, le zingaro*. Ainsi que M^{lle} Ferrani, qui s'est acquittée avec un grand talent du rôle de Suzel, elle a été l'objet de flatteuses ovations.

M. Palermini, dans l'une comme dans l'autre des deux pièces, a sérieusement contribué au succès de l'ensemble.

Ajoutons que M. Jehin imprime à l'orchestre une direction des plus savantes qui fait ressortir admirablement tous les passages de ces deux partitions. L'entr'acte de la *Cavalleria Rusticana* a été particulièrement goûté.

Ce soir, deuxième représentation de l'*Amico Fritz*, opéra en 3 actes de Mascagni, et *Cavalleria Rusticana*, opéra en 1 acte et 2 tableaux, musique de Mascagni.

Samedi 12 et mardi 15, *Gioconda*, opéra en 4 actes, musique de Ponchielli, avec M^{lles} Gini-Pizzorni et Giudice, MM. Cremonini et Caruson.

Le train express 394, de 11 h. 25 se dirigeant sur Nice attend, au départ de Monte Carlo, la fin de la représentation.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Demain mercredi, à 4 heures et demie, *Les Pantins de Violette*, opéra comique en un acte, musique d'Adam, avec M^{lles} Tamburini, Cellini et M. Roux, et *Catterina*, ballet en un acte et deux tableaux, par M^{lle} Zucchi, du Théâtre Impérial de Saint-Petersbourg, et le corps de ballet.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES — PREMIÈRE SÉRIE

Vendredi 4 janvier

Le Prix de Polymnie a été gagné par MM. Desmays, 7 sur 7, premier, battant le chevalier David, 7 sur 8, second ; la troisième place a été partagée entre MM. le comte Voss et J. Denny, 6 sur 8.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Roberts, comte Trauttmansdorff et Briasco.

Lundi 7 janvier

Le Prix d'Uranie a été partagé entre MM. Roberts et le comte Trauttmansdorff, 6 sur 6, premiers ; M. Briasco, 8 sur 9, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Desmays et le chevalier David.

Vendredi 11 Janvier

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.
 PRIX D'ERATO (Handicap). — 500 francs ajoutés à une poule de 50 francs chaque. Au second, 30 % sur les entrées ; au troisième, 20 % ; le reste au premier. — 6 pigeons.

POULE RÉGLEMENTAIRE. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 26 mèt. 1/2.

Lundi 14 Janvier

POULE D'ESSAI. — 20 francs chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.
 PRIX DE CYBÈLE — 500 francs ajoutés à une poule de 50 francs chaque. Le second recevra 30 % sur les entrées ; le troisième, 20 % ; le reste au premier. — 6 pigeons à 26 mètres.
 POULE RÉGLEMENTAIRE (Handicap). — 20 fr. chaque. — 1 pigeon.

Jeudi 10 janvier 1895, à 2 h. de l'après-midi

8^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

Avec le concours de M^{me} DESCHAMPS-JEHIN, de l'Opéra

Symphonie pastorale Beethoven.
 A. Impression agréable à l'aspect de la nature. — B. Scène au bord du ruisseau. — C. Réunion joyeuse des villageois, orage, tempête. — D. Chant des bergers, hymne de joie et de reconnaissance après l'orage.

ENTR'ACTE DE DIX MINUTES

Ouverture de *Sigurd* Reyer.
 Air de la *Clémence de Titus* Mozart.
 M^{me} DESCHAMPS-JEHIN.
 Solo par M. DOREL.
 Chevauchée des *Walhyries* R. Wagner.
Pallas Athénée, hymne (1^{re} audition) Saint-Saëns.
 M^{me} DESCHAMPS-JEHIN.
Rapsodie norvégienne Ed. Lalo.

Depuis le 3 janvier, les trains de luxe « Méditerranée-Express », qui étaient précédemment au nombre de deux par semaine dans chaque sens, ont lieu trois fois. Ceux partant de Paris arrivent à Monaco les mercredis, vendredis et dimanches, ceux venant de Vintimille passent à Monaco les lundis, jeudis et samedis.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Fréjus — Notre hôte fidèle de la villa le Macquis, M. Hall, un riche archéologue anglais, qui a entrepris de reconstituer le tracé exact de la voie aurélienne de Lyon à Vintimille, vient de faire opérer des fouilles dans le secteur des remparts romains qui entouraient la ville ancienne de Fréjus, à l'effet de trouver les deux portes d'entrée et de sortie de la voie aurélienne à sa traversée de la ville. Les recherches de M. Hall ont été couronnées de succès. Les ouvriers ont mis à découvert les vestiges parfaitement reconnaissables de la porte de Rome et de la porte des Gaules.

Nice. — Voici le programme des fêtes du Carnaval :

Jeudi 14 février. — A 10 heures du matin, aubade en ville.

A 8 heures et demie du soir, arrivée de S. M. Carnaval XXIII et de son cortège dans sa bonne ville de Nice. Grande réception par le Comité, musiques civiles et militaires, salves d'artillerie, feux électriques, embrasement général des places Masséna et du Casino.

A 10 heures, grand bal-promenade au Casino Municipal.

Dimanche 17 février. — A 2 heures de l'après-midi, sur l'avenue de la Gare, entre le pont du chemin de fer et la place du Casino (extrémité sud), défilé de tous les chars et mascarades qui concourent pour les prix en espèces.

(Le jet des confetti parisiens en papier et des serpents est seul permis).

Avis. — Les masques isolés seront tenus de présenter leur récépissé d'inscription à l'employé chargé du contrôle à la grande tribune du Comité, sur la place du Casino.

Le soir, à 8 heures et demie, corso aux flambeaux. Tous les chars, analcades et mascarades, en groupes ou isolées, seront tenus de paraître illuminés. — Des prix seront décernés aux chars, analcades et mascarades, en groupes ou isolées, le plus brillamment illuminés.

Illumination générale de toute l'avenue et des places Masséna et du Casino, feux de bengale, musique, embrasement général.

Lundi 18 février. — Grande fête de charité et nouvelle kermesse à la Jetée-Promenade, au profit des œuvres de bienfaisance de la ville de Nice.

Jeudi 21 février. — Grand corso de gala et bataille de fleurs sur la promenade des Anglais. — Distribution de 21 bannières s'il y a lieu et de souvenirs aux voitures les mieux décorées.

Le soir, à 11 heures, premier grand veglione du Comité au Grand Théâtre de l'Opéra. — Distribution de bannières et de souvenirs.

Dimanche 24 février. — Première journée du grand corso carnavalesque, bataille de confetti et de fleurs, mascarades, analcades, chars.

Le soir, à 11 heures, grande redoute (vert d'eau et framboise), au Casino Municipal. — (Le costume devra comporter les deux couleurs et autant de vert d'eau que de framboise).

Lundi 25 février. — Deuxième grand corso de gala et bataille de fleurs sur la promenade des Anglais. — Distribution de 21 bannières et souvenirs.

Mardi 26 février. — Deuxième journée du grand corso carnavalesque, bataille de confetti.

A 3 heures, distribution des bannières et des prix du haut de la grande tribune de la place de la Préfecture.

Avis. — Le Comité rappelle que l'Administration Municipale a pris des mesures pour ne permettre que l'emploi de confetti de minime grandeur et qui ne soient ni nuisibles ni salissants.

Les liquides sont absolument interdits par l'Arrêté Municipal, et le jet de confetti doit être strictement limité au parcours du corso. Un coup de canon à 2 heures et à 4 heures et demie annoncera le commencement et la fin de la fête.

Le soir, à 8 heures, illumination générale de la rue Saint-François-de-Paule, du Cours et de la place de la Préfecture. Musique sur tout le parcours, lumière électrique, moccoletti.

A 8 heures et demie, grand et féérique feu d'artifice, carnaval brûlé en effigie, grande retraite aux flambeaux.

A 11 heures et demie, deuxième grand veglione du Comité au Grand Théâtre de l'Opéra. — Distribution de bannières et de souvenirs.

Avis. — Pendant tous les jours de fêtes, à 10 heures du matin, pour annoncer que la fête aura lieu, une musique donnera une aubade dans la cour de la Mairie et parcourra ensuite les rues de la ville. Des guidons seront hissés au sommet des grands mâts de la place Masséna. Au commencement et à la fin de chaque fête, salves d'artillerie.

Les concurrents aux prix sont tenus de sortir pendant les deux jours du corso carnavalesque, ainsi que le dimanche 17 février, sur l'avenue de la Gare, pendant le jour et le soir.

Grands chars. — 16,500 francs à distribuer, en totalité ou partie, s'il y a lieu, entre quatre chars primés dans la mesure de leur mérite.

Petits chars. — 4,700 francs à distribuer, en totalité ou partie, s'il y a lieu, entre trois petits chars primés dans la mesure de leur mérite.

Des bannières d'honneur seront décernées aux voitures les mieux décorées et dont les personnes seront le mieux costumées et contribueront par leur animation et le jet des confetti à l'éclat de la fête.

Deux prix d'analcades. — 1^{er} prix, 2,000 fr. ; 2^e prix, 1,500 fr.

(Chaque analcade devra être composée au minimum de 20 cavaliers, montés sur ânes).

Dix prix de mascarades à pied composées de groupes d'au moins douze personnes pour concourir aux deux premiers prix.

1^{er} prix, 1,000 fr. ; 2^e, 900 fr. ; 3^e, 800 fr. ; 4^e, 700 fr. ; 5^e, 600 fr. ; 6^e, 500 fr. ; 7^e, 400 fr. ; 8^e, 400 fr. ; 9^e, 300 fr. ; 10^e, 300 fr.

Prix aux masques isolés. — 1^{er} grand prix, 250 fr. ; 2^e, grand prix, 150 fr. ; 20 prix de 100 fr. ; 30 prix de 50 fr. ; 40 prix de 25 fr. ; 25 prix de 20 fr.

Trois bannières d'honneur seront décernées aux propriétaires de balcons ou série de cinq fenêtres qui seront le plus brillamment décorés et illuminés pendant les deux jours du corso carnavalesque.

La décoration ne doit pas être la même que celle des années précédentes.

Prix d'illumination. — Fête de nuit du 28 janvier.

Grands chars : 1^{er} prix, 400 fr. ; 2^e, 250 fr. ; 3^e, 150 fr. ; 4^e, 100 fr. — **Petits chars :** 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 150 fr. ; 3^e, 100 fr. — **Analcades :** 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e, 50 fr. — **Mascarades :** 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e, 60 fr. ; 3^e, 40 fr. — **Masques isolés :** 1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 20 fr. ; 5 prix de 10 fr. chacun ; 8 prix de 5 fr. chacun.

NOTA. — Tous les prix ne seront distribués que si le Comité les juge mérités. Le Comité ne paiera absolument aucune somme en dehors des prix indiqués sur l'affiche et n'admettra aucune réclamation à ce sujet.

Toute manifestation désobligeante à l'occasion de la distribution des bannières pourra donner lieu à la suppression du prix. Les décisions du Comité sont sans recours.

FÊTES INTERCALAIRES. — **Samedi 2 et dimanche 3 mars :** Grande foire internationale sur les Terrasses. Courses au trot sous la direction du prince de Galitzine et du duc de Leuchtenberg. — **Jeudi 14 mars :** Fête enfantine (bataille de fleurs). Ne pourront figurer à cette fête que les enfants costumés et en petites voitures attelées d'ânes, de poneys ou de chèvres, ou traînées par des hommes ; distribution de bannières aux voitures les mieux décorées.

— Voici le programme des courses de Nice qui auront lieu à l'hippodrome du Var :

Premier jour, samedi 19 janvier : **Prix Masséna**, course de haies, 3,000 fr. — **Prix de Monte Carlo**, grande course de haies, handicap, 20,000 fr. — **Prix de Carabacel**, steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr.

Deuxième jour, mardi 22 janvier : **Prix des Alpes-Maritimes**, course de haies, handicap, 5,000 fr. — **Grand Prix de Monaco**, steeple-chase, handicap, 25,000 fr. — **Prix du Conseil Général**, steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr.

Troisième jour, jeudi 24 janvier : **Prix du Chemin de fer**, steeple-chase, handicap, 3,000 fr. — **Prix Béthune**, steeple-chase, 10,000 fr. — **Prix du Conseil Municipal**, course de haies, à réclamer, 3,000 fr.

Quatrième jour, dimanche 27 janvier : **Prix de S. A. S. le Prince de Monaco**, course de haies, 4,000 fr. — **Grand Prix de la Ville de Nice**, steeple-chase, handicap libre, 20,000 fr. — **Prix du Var**, steeple-chase, handicap, à réclamer, 3,000 fr.

Cinquième jour, mardi 29 janvier : **Prix d'Hyères**, steeple-chase, 5,000 fr. — **Prix de Toulon**, course de haies, handicap, 10,000 fr. — **Prix de Cannes**, steeple-chase, à réclamer, 3,000 fr.

Vintimille. — Le train direct numéro 41 fait maintenant un arrêt à Ospedaletti pour le service des voyageurs. Par suite, l'horaire dudit train pour Vintimille et San Remo est modifié comme suit :

Départ de Vintimille 12 h. 48, de Bordighera 12 h. 57, Ospedaletti 13 h. 6, arrivée à San Remo 13 h. 14, départ 13 h. 18.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

La neige a fait son apparition à Paris la veille du 1^{er} janvier, et depuis elle n'a pas cessé de tomber chaque jour. La température est restée cependant assez douce pour que les flocons fondent presque immédiatement, et les rues et les boulevards sont transformés en marais de boue noire et glissante. Les accidents sont nombreux, et les chirurgiens

ont trouvé un surcroît d'occupation. En revanche, les médecins se plaignent que leur clientèle soit trop bien portante ; car il résulte des statistiques municipales, que rarement la santé publique a été aussi bonne dans cette période de l'hiver. Les cochers de fiacre ont naturellement profité de la difficulté dans la circulation pour prendre les allures hautaines qu'ils avaient pendant l'exposition de 1889. Ils refusent de marcher à l'heure ou de faire des courses un peu longues, et quand les clients les hêlent, si leur air ne leur plaît pas, ils répondent brutalement qu'ils vont relayer.

Les visites de l'année ont été, par suite, assez difficiles à faire, et si la température ne s'améliore pas, on aura quelque peine à se rendre aux nombreux dîners où se tireront les Rois.

Le mauvais temps, pourtant, a détourné de la capitale les provinciaux et les étrangers. Ce n'est qu'au printemps que commencera le mouvement parisien qui était si brillant, il y a quelques années, dès que l'Opéra annonçait ses premiers bals masqués. L'habitude est prise d'aller hiverner dans le midi, et il suffit de consulter la rubrique des déplacements dans les journaux mondains pour constater que d'ici quelques semaines tout Paris sera à Cannes, à Nice et à Monaco. Des renseignements de source diplomatique affirment que la reine d'Angleterre, en se rendant à Cimiez, rencontrera, à Nice, le président de la République, M. Casimir-Périer, qui tiendrait à lui présenter ses hommages. L'entrevue serait désirée aussi vivement au quai d'Orsay que dans l'entourage de Sa Majesté Britannique.

×

L'administration des Postes a fait annoncer que le nombre des cartes de visite envoyées sous enveloppes décachées avait considérablement diminué cette année. Le mode d'adresser à ses amis et connaissances de petits rectangles de bristol a fait place à celle de déposer sa carte chez les personnes au souvenir desquelles on désire se rappeler. A défaut, on envoie sous enveloppe fermée un carton sur lequel on formule brièvement des souhaits aimables. On peut donc dire qu'au point de vue de la civilité le système nouveau est préférable à l'ancien.

×

Les réceptions du jour de l'an à l'Elysée et dans le monde officiel se sont accomplies conformément à l'étiquette traditionnelle et ne méritent pas qu'on s'y arrête.

En Angleterre, en revanche, la Reine a voulu innover. Elle a réuni dans une soirée intime les membres de la Cour. Le clou de la soirée a été une représentation de tableaux vivants reproduisant des scènes de la Noël.

Les principaux personnages qui ont pris part à cette représentation étaient la duchesse d'Albany, la princesse Louise et son mari le marquis de Lorne, le prince et la princesse Henry de Battenberg, ladies Elizabeth et Katherine Meade, filles du comte et de la comtesse de Charvilliam, et les enfants des princes et princesses actuellement à Osborne.

La représentation a eu un tel succès qu'immédiatement l'on en a décidé une seconde.

×

Les décorations qu'il est d'usage d'accorder dans les différents ministères, à l'occasion du 1^{er} janvier, n'ont pas encore complètement paru. Cela tient au grand nombre de demandes et aux soins particuliers que le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a mis cette année à examiner les décrets ministériels. Bien que les ministres soient seuls responsables de leurs propositions, le Conseil de l'ordre n'en a pas moins le droit de présenter des observations, et on dit tout bas que cette année il a exigé une grande sobriété dans les décorations distribuées par le ministère de l'intérieur sous la rubrique de « titres exceptionnels ».

Dans la presse, on ne signale que la promotion, au grade d'officier, de M. Claveau, un écrivain d'une grande distinction qui est plutôt littérateur que publiciste, et les nominations de M. Georges Deschamps, chroniqueur d'élite, de M. d'Heilli, un érudit, et de M. Adolphe Brisson, rédacteur en chef de la *Revue politique et littéraire*.

Dans les lettres, il faut signaler l'élévation de M. Alexandre Dumas fils à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Leygue, accompagné de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, est venu annoncer cette promotion à M. Alexandre Dumas fils, qui s'en est montré d'autant plus touché que son père n'avait jamais dépassé le grade de chevalier.

Nous ne savons même pas si c'est comme homme de lettre ou comme secrétaire de S. A. R. le duc d'Orléans qu'Alexandre Dumas père avait reçu le ruban rouge. Il le mettait très rarement à sa boutonnière et le laissait volontiers sur son bureau à côté de son encrier. Une fois cependant, il l'avait arboré au Havre, dans l'été de 1868, sur un magnifique veston blanc. Ce jour-là, il est vrai, il avait été

invité à présider une *corrida* de taureaux bouloonnés et une course de vélocipèdes.

×

Les amateurs de solennités académiques seront satisfaits cet hiver. Trois réceptions solennelles se préparent. La première vient d'être définitivement fixée au jeudi 7 février. M. le duc de Broglie y répondra à M. Albert Sorel, nommé au fauteuil de Taine, et l'on attend avec curiosité les appréciations des deux académiciens sur les théories de l'historien et du philosophe. La seconde séance aura lieu dans le courant du mois de mars, pour la réception de M. de Hérédia, élu à la place de M. de Mazade. C'est M. François Coppée qui lui répondra. Enfin, au commencement de mai, réception de M. Paul Bourget, successeur de Maxime Du Camp, à qui répondra M. le vicomte Eugène de Vogué. Cette séance, sera sans contredit, la plus curieuse, grâce aux sympathies que l'éminent romancier a su conquérir dans le haut monde féminin.

×

Le télégraphe nous a fait part d'une nouvelle assez piquante. Conformément à une tradition de la Cour d'Imerina, la reine des Hovas a pris un bain en présence des résidents anglais et norvégiens, ainsi que des hauts dignitaires de sa Cour. Cette cérémonie a eu lieu, comme d'usage, avec une grande solennité. La garde d'honneur de la reine était en armes sur la place du Palais. Ces guerriers, choisis avec soin, sont d'une stature peu ordinaire, et leur costume est tout à fait fantaisiste. Ceux du premier rang sont armés de fusils de différents modèles, une grande bande de peau de bœuf noir non tannée leur sert de baudrier et ils sont coiffés de bonnets de formes très variées, en peau de chat fourré et en cuir tanné. Les soldats du second rang sont armés et équipés à la sauvage avec couteaux, sagaies, boucliers, recouverts de peau de bœuf et bardés de fer. Les soldats du premier rang ont le grade de « premier honneur ». Ces guerriers, en dehors de leurs baudriers, n'ont pour tout vêtement qu'un *langouti*, c'est-à-dire une peau de mouton retenue par des lanières et posée en guise de feuille de vigne.

×

Les théâtres préparent de nouvelles pièces. A l'Opéra, les études de *Montagne noire*, de M^{me} Augusta Holmès, sont poussées avec activité. Les interprètes, MM. Alvarez et Renaud, M^{mes} Bréval et Héglon, connaissent déjà leurs rôles. Les décors des deux premiers actes sont réglés; les costumes sont dessinés. L'action se passe dans le milieu très pittoresque du Montenegro, s'il faut en croire les indiscrétions des coulisses, la musique est pleine de couleur et d'inspiration; M^{me} Augusta Holmès retrouverait au théâtre les applaudissements dont elle est coutumière dans les concerts.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

Les Australiens, menacés de voir leur île dévorée par les lapins qui y pullulaient d'une façon extravagante, avaient promis 500,000 fr. à qui trouverait un moyen certain de détruire le lapin.

Tout change, même l'appréciation des Australiens sur les lapins. Un industriel avisé a eu l'idée de congeler ces rongeurs et de les expédier, ainsi préparés, à Londres. Ce commerce a pris si rapidement un développement important qu'il est devenu une source de richesse pour l'Australie.

Récemment a été vendue à Londres, pour le prix modique de 250,000 fr., une collection de timbres australiens, comprenant aussi des enveloppes, des cartes postales, des bandes timbrées, etc. Elle avait été commencée en 1872, par M. P. Castle, vice-président de la Société philatélique de Londres. Ses heureux acquéreurs sont MM. Stanley Gibbons.

Deux journalistes anglais, MM. Loudon et Field, sont partis pour faire le tour du monde à pied. Ils ne prendront la voie de mer que lorsqu'elle sera indispensable. Voici leur itinéraire: Douvres, Calais, Marseille, Calcutta, Melbourne, la Nouvelle-Zélande, San-Francisco et New-York, où ils s'embarqueront pour l'Europe. Ils comptent être revenus en Angleterre pour l'automne de 1899, et publier leurs impressions de voyage en 1900. Dans l'entre-temps, ils enverront de la copie aux journaux, principalement à la « Review of Reviews ». Par exemple, ils ne toucheront pas leurs honoraires, qui s'accumuleront en Angleterre. En effet, — et c'est là le côté original de leur voyage, — ils se proposent de gagner leur vie en route et sont prêts, pour y arriver,

à entreprendre tout ce qui se présentera, « depuis une mission diplomatique jusqu'au balayage des rues. »

On vient de célébrer aux Etats-Unis le centenaire du dollar, si cher à tout bon Américain.

Ce fut en 1794 que la Banque de Maryland déposa à la Monnaie de Philadelphie des pièces d'argent françaises d'une valeur totale d'environ un demi-million de francs, pour être frappées en dollars d'argent, en conformité de la loi récemment votée sur les monnaies nouvelles de la jeune république.

Le 15 octobre suivant, le premier lot de ces dollars fut livré à la Banque de Maryland, qui les mit aussitôt en circulation. Ces 1,758 dollars — tout ce que contenait le lot — constituent donc la première vogue de ce torrent d'argent qui depuis, a roulé sur les Etats-Unis. Dans ces cent années écoulées, les Etats-Unis ont frappé en dollar pour une valeur d'environ trois milliards et demi de francs. La frappe de l'or a été d'environ huit milliards.

Cinq changements successifs eurent lieu dans la suite; en 1878 eut lieu le dernier, et l'émission du dollar actuel. Sur la face, une large tête de la République, avec un diadème au front, portant le mot « Liberty »; de son bonnet phrygien, qui a pris une forme coquette, s'échappent des fleurs et des épis; entourant la tête, les treize étoiles des treize premiers Etats de l'Union et la devise « E pluribus unum ». Au revers, l'aigle héraldique aux ailes levées; l'écusson a disparu, ainsi que la banderole qui portait l'inscription: « In God we trust, » sur les types précédents.

Les Etats-Unis ne viennent qu'au quatrième rang des Etats pour la quantité de monnaie d'argent en circulation: cette circulation est, environ, d'une valeur de deux milliards et demi de francs inférieure à celle de l'Inde, de la France et de la Chine.

Les spécialistes se sont occupés de rechercher une substance qui, tout en ayant les qualités du sel marin et sans coûter plus cher, n'en ait pas les inconvénients ou du moins au même degré. D'après l'expérience, absolument concluante, faite naguère à la poudrière de Blumeau (Autriche), cette substance idéale serait le carbonate de soude.

Préablement délayé dans l'eau tiède, le carbonate de soude s'emploie, à la température de 10 à 12 degrés, dans la proportion d'un kilogramme par 10 litres d'eau. On a pu ainsi obtenir d'excellentes maçonneries, malgré des froids variant de 10 à 19, 20 et même 25 degrés au-dessous du zéro, sans autre défaut que, par-ci, par-là, sur les parements directement exposés aux rayons du soleil, quelques bavures blanchâtres dues à la « sublimation » de la soude, mais qui disparaissent rapidement.

Le procédé — on le voit — n'est pas difficile. Il n'est pas davantage onéreux. L'augmentation de dépense due à l'emploi de la soude, par mètre cube de maçonnerie brute avec mortier de chaux dans les proportions ordinaires peut s'évaluer comme il suit, en chiffres ronds:

Carbonate de soude (10 kilos à 0,20).....	2 »
Charbon (pour faire chauffer l'eau).....	0 10
Matériel.....	0 05
Main-d'œuvre (un manœuvre à 0,35 l'heure)....	0 35
Total...	2 50

C'est évidemment là une majoration négligeable en regard de l'augmentation des frais généraux et des autres pertes qu'entraîne l'interruption des travaux en hiver. Il va de soi, en effet, qu'une dépense supplémentaire de 2,000 ou 3,000 francs, correspondant à un autre (déjà considérable) de 1,000 mètres, n'est rien à côté d'un retard de plusieurs mois dans une entreprise de quelque importance, surtout si les maçonneries commandent les terrassements.

Voilà pour les entrepreneurs. Quant aux ouvriers, qui vivent au jour le jour, leur avantage est encore, sinon plus certain, au moins plus immédiat.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Charles SAHM, négociant à Monaco, qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont invités à se présenter en personne ou par fondés

de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir du présent avis, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal Supérieur.

A l'égard des créanciers domiciliés à l'étranger, ce délai sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances commencera le vingt-cinq janvier courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle des audiences dudit Tribunal, au Palais de Justice.

Monaco, le quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite WEIL, qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont invités de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs, devant M. RAYBAUDI, syndic, pour lui remettre les titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

La vérification des créances aura lieu le seize janvier courant, jour de mercredi, à dix heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

Etude de M^e BLANC, défenseur et notaire à Monaco
rue Grimaldi, 39

A VENDRE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le vendredi huit février mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice.

Deux Maisons attenantes, élevées de deux étages sur rez-de-chaussée, situées à Monaco, l'une (sans numéro) à l'angle de la rue Caroline et de la rue des Orangers, et l'autre rue des Orangers où elle porte le n^o 2.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Hector OTTO, consul des Pays-Bas, demeurant à Monte Carlo, ayant pour défenseur M^e BLANC, demeurant rue Grimaldi, 39.

Contre le sieur Barthélemy-Félix-Jouvenne FAURE, journaliste, et la dame Marie NAVE, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

En suite d'une saisie pratiquée à la requête dudit monsieur Otto sur lesdits époux Faure, par procès-verbal de M^e TOBON, huissier à Monaco, en date du trois octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, visé le même jour, enregistré le cinq du même mois, folio 165, case 16, et transcrit après dénonciation aux parties saisies au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 1, numéro 62.

Les deux maisons à vendre sont désignées ainsi qu'il suit au procès-verbal de saisie immobilière.

DÉSIGNATION

1^o Une maison située à Monaco, rues Caroline et des Orangers, ne portant aucun numéro, tenant du côté nord à la maison Nave, appartenant aujourd'hui aux époux Faure, du côté est à la rue des Orangers, du côté ouest et du côté sud, la rue Caroline et la maison Marquet.

Cette maison est élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec cour intérieure; le rez-de-chaussée, dont la façade principale est sur la rue des Orangers, consiste en un grand magasin ayant deux grandes portes d'entrée; chaque étage est percé du côté de la rue des Orangers de deux fenêtres; la partie nord est adossée contre la maison Faure sus-dénommée, la façade donnant sur la rue Caroline est percée au rez-de-chaussée d'une porte d'entrée, à deux vantaux, accédant aux étages supérieurs; en entrant par cette porte, on trouve un vestibule avec deux portes de communication à gauche et la cage de l'escalier au fond; elle est percée, en outre, d'une fenêtre réelle et d'une fenêtre feinte; chaque étage (même façade) est percé de deux fenêtres;

réelles et d'une fenêtre feinte. Dans la petite cour, au rez-de-chaussée, se trouve un water-closet; deux fenêtres sans persiennes donnent sur la cage d'escalier de la maison Faure, dont il va être parlé ci-dessous; deux demi-fenêtres et une fenêtre sans persienne existent aux étages supérieurs. Cette petite cour prend jour sur la propriété Marquet.

L'immeuble sus-désigné est clos, du côté de la rue Caroline, par un parapet surmonté d'une grille en fer avec portail sur la rue des Orangers. Un petit passage existe entre ce portail et la porte d'entrée. Du côté de la propriété Marquet, ladite maison n'a aucune ouverture sauf le jour de la courette;

2° Une maison située à Monaco, rue des Orangers, numéro 2, attenante à la précédente.

Cette maison est élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages avec petite cour; le rez-de-chaussée, dont la façade principale est sur la rue des Orangers, consiste en deux magasins ayant chacun une porte d'entrée, et est percée, en outre, d'une porte d'entrée accédant aux étages supérieurs; en entrant par cette porte, on trouve un vestibule avec deux portes de communication à gauche et la cage de l'escalier au fond; chaque étage du côté de la rue des Orangers est percé de cinq fenêtres; du côté de la propriété Marquet elle n'est percée d'aucune ouverture, sauf le jour de la courette; dans la petite cour, au rez-de-chaussée, se trouve le water-closet; les étages sont percés de deux demi-fenêtres et d'une fenêtre sans persienne.

Ces deux immeubles et dépendances figurent sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco pour une superficie totale d'environ quatre cents mètres carrés, section B, numéro 43.

MISES A PRIX

Ladite vente aura lieu en deux lots sur les mises à prix fixées par le poursuivant, savoir :

Premier lot, maison désignée ci-dessus sous le numéro 1 : dix mille francs, ci **10,000 fr.**

Deuxième lot, maison désignée ci-dessus sous le numéro 2 : vingt mille francs, ci **20,000 fr.**

PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du 3 mars 1865, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Enregistré à Monaco le 7 janvier 1895, folio 78 recto, cases 6 et 7. Reçu un franc. Signé : BERTONI.

Monaco, le 3 janvier 1895.

Pour extrait conforme : signé, A. BLANC.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, au Greffe du Tribunal Supérieur ou il a été déposé, et pour tous renseignements à M^e Blanc, défenseur et notaire à Monaco.

Etude de M^e BLANC, défenseur et notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, Condamine

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte reçu par M^e BLANC, notaire à Monaco, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, monsieur Jean MÉDECIN, propriétaire, et madame Julie-Rovère BERRY, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e Blanc, notaire, ont vendu à monsieur Hermann AUERBACH, rentier, demeurant à Monte Carlo, ayant élu domicile à Monaco en ladite étude de M^e Blanc, notaire.

Une villa située à Monaco, avenue de la Costa, dénommée *Villa Marie-Antoinette*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, avec jardin devant la villa et terrain, le tout d'une superficie de trois cents mètres carrés environ, et porté sous le numéro 482 de la section D du cadastre, et confronte au midi, à la propriété de madame veuve Briguiboul, à l'est à un passage public, au nord au mur de soutènement de l'hôtel Royal, et à l'ouest au mur de soutènement de l'Hôtel de Rome et aux rochers de Sainte-Dévote.

Cette vente a été faite moyennant le prix de *trente mille francs* qui a été porté à *quarante-cinq mille*

francs, suivant acte reçu par M^e Blanc, notaire, sus-nommé, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Une expédition dudit contrat de vente, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 45, numéro 3, a été déposée aujourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur ledit immeuble, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles doivent faire inscrire ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous leurs droits sur l'immeuble ci-dessus désigné.

Monaco, le 8 janvier 1895.

Pour extrait :

Signé, A. BLANC.

AVIS DE MESSE

Madame V^e EUGÉNIE AUREGLIA et sa famille ont l'honneur d'informer les parents, amis et connaissances qu'une messe sera dite en la Cathédrale de Monaco, le lundi 14 courant, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de

Monsieur Joseph AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 décembre 1894 au 6 janvier 1895

NICE, yacht à vap. *Séahorse*, angl., c. Hamilton, passagers.
CANNES, yacht à vap. *White Lady*, angl., c. William, id.
ID. b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Bellone, sable
ID. b. *Marie*, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. *Rosine*, fr., c. Mangiapan, id.

Départs du 31 décembre au 6 janvier

MENTON, br.-g. *Marie-Clotilde*, fr., c. Bernard, vin.
NICE, yacht à vap. *Séahorse*, angl., c. Hamilton, passag.
CANNES, yacht à vap. *White Lady*, angl., c. William, id.
ID. b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Bellone, sur lest
ID. b. *Marie*, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. *Rosine*, fr., c. Mangiapan, id.
NICE, yacht à vap. *Eros*, fr., c. Dejoie, passagers.

GRAND BAZAR
MAISON MODELE
DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE
DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MENUISERIE MÉCANIQUE

Victor BOSIO, entrepreneur

MENTON — Promenade du Borrigo — MENTON
TÉLÉPHONE

Transfert d'atelier avec nouvelle installation d'outillage perfectionné sortant de la Maison Panhard et Levassor de Paris.

Fabrication spéciale de parquets en tous genres en bois de premier choix provenant de la Haute-Hongrie. Spécialité de moulures, escaliers et mains-courantes.

Une étuve à air chaud se trouve dans mes ateliers, ce qui me permet de livrer du travail garanti de tout rétrécissement.

Bonnes références à Menton, Monaco, Beaulieu.

LEÇONS DE FRANÇAIS

M^{lle} LÉONTINE POIVEY

DIPLÔMÉE DE L'ACADÉMIE D'AIX

MONACO — Square Nave — CONDAMINE

COURS et LEÇONS
POUR JEUNES FILLES

COMPTABILITÉ, DESSIN, PEINTURE, ANGLAIS, SCIENCES
LITTÉRAIRE FRANÇAISE

S'adresser au Pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Monaco

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE
AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS
Par H. DE ROLLAND

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL

CODE DE PROCÉDURE CIVILE
Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

A REMETTRE
ANCIENNE MAISON DE MODES

EN PLEINE ACTIVITÉ — AU CENTRE DES AFFAIRES
Bonnes conditions

S'adresser Cours Saleya, n° 5, NICE

Imprimerie de Monaco — 1895

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

De Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
31	742.3	741.8	743.0	744.1	745.1	3.5	7.0	6.8	5.1	4.8	24	S O fort	Beau		
1	748.9	749.0	749.7	751.1	752.0	5.0	6.8	7.1	5.4	4.3	22	Calme	Couvert		
2	752.8	752.0	751.2	750.9	750.0	4.0	6.8	6.0	4.2	3.9	20	S O faible	Beau		
3	746.0	743.7	742.0	741.2	740.9	4.9	6.1	5.9	5.0	4.1	24	id.	Beau, quelques nuages.		
4	741.9	741.1	742.0	742.9	743.0	4.5	5.9	5.5	4.6	3.8	27	S E fort	Couvert		
5	741.9	740.9	742.0	742.1	743.1	5.0	6.2	6.8	5.0	4.9	30	S E faible	id.		
6	745.2	744.2	744.2	744.2	744.0	3.5	4.0	4.2	2.9	2.2	36	id.	id.		
DATES						31	1	2	3	4	5	6	Pluie tombée : Quelques gouttes.		
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima		Minima							
						7.1	7.4	6.8	6.6	6.4	7.0	4.3			
						3.0	4.0	3.5	2.0	1.6	2.8	2.2			